

Public concerné

Prérequis

Cette formation s'adresse aux DRH, RRH et à tout autre personnel en charge de la gestion des ressources humaines, cadres intermédiaires, managers ...

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Objectifs

Savoir apprécier la gravité des fautes

Connaître les différentes sanctions applicables

Sécuriser les procédures applicables

Programme

Contexte

La mise en œuvre du pouvoir de direction peut notamment passer par l'application du droit disciplinaire. Il est vrai que la gestion des conflits doit s'appréhender globalement au regard de la gestion des ressources humaines. Pour autant, il est indispensable pour l'employeur de maîtriser le cadre légal et conventionnel du pouvoir disciplinaire afin d'éviter les écueils d'un exercice irrégulier.

La détermination de la sanction

- Les agissements sanctionnables
- Le type de sanctions envisageable [avertissement, blâme, mise à pied...]
- Le lien avec le règlement intérieur
- Les sanctions interdites
- Le non-cumul des sanctions

La procédure disciplinaire

- La prescription des faits et des sanctions

- La convocation à l'entretien préalable
- La notification de la sanction
- L'exécution de la sanction
- Les particularités du licenciement pour motif disciplinaire

Durée, effectifs

7 heures.

12 stagiaires (capacité maximum).

Intervenant(s)

Inès GRANDIERES, Juriste en droit social - Service juridique et ressources humaines à l'URIOPSS Hauts de France

Présentation des intervenants accessible via notre site : <https://www.uriopss-hdf.fr/formation>

Moyens pédagogiques et techniques

Apports théoriques (80%) et exercices pratiques – mises en situations (20%)
Utilisation de nombreux supports pour faciliter les échanges et les interactions
Ressources pédagogiques mises à disposition des stagiaires

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation des acquis en cours de formation

Matériel nécessaire pour suivre la formation

Aucun matériel particulier n'est nécessaire pour suivre cette formation

Délais moyens pour accéder à la formation

Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible [via le catalogue en ligne](#).

Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin via le bulletin d'inscription et/ou à nous contacter en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires.

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.



Référente Handicap pour l'organisme de formation de l'Uriopss Hauts-de-France :

Martine BABELA : m.babela@uriopss-hdf.fr

(Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis le site Internet)